

*Pôle pédagogique
des écoles regroupées de Ressons-le-Long*

PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL 2021-2025

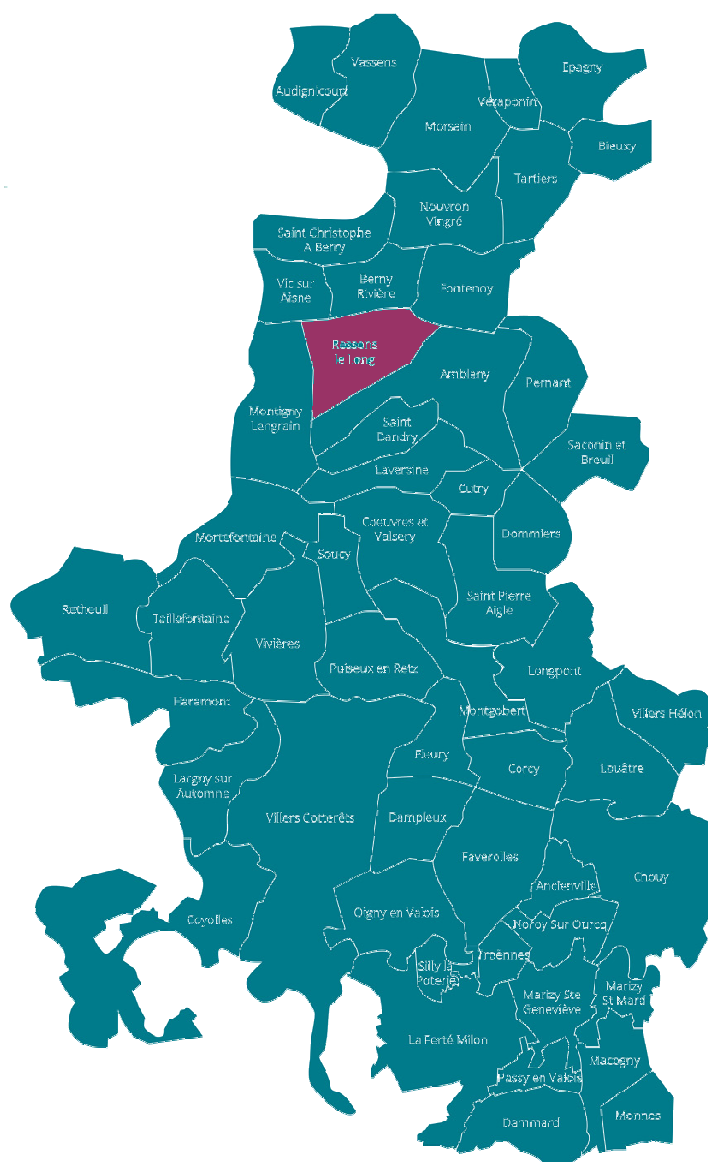


Table des matières

Présentation générale.....	3
I. LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES	3
II. LES SITUATIONS PÉDAGOGIQUES QUE NOUS DÉVELOPPERONS.....	4
III. LE CONTEXTE.....	4
A. Les Activités Périscolaires	4
B. Le plan mercredi	4
C. L'aide aux devoirs.....	6
D. Les activités extra-scolaires	6
E. Les locaux	6
F. Le public	7
G. L'organisation des activités.....	7
1. Dans la journée d'école :.....	7
2. Sur l'ensemble du territoire :.....	7
H. Des accueils habilités	7
IV. DES PARTENARIATS.....	9
V. LE PRINCIPE DU PARCOURS DE DÉCOUVERTE	9
VI. ORGANISATION DE CHAQUE PARCOURS.....	9
VII. UN ESPACE	10
VIII. LE CARNET DE ROUTE DES PARCOURS.....	10
IX. LES THÉMATIQUES DES PARCOURS	10
X. LE PERSONNEL D'ENCADREMENT	10
XI. RÔLE ET ATTITUDE DE L'ANIMATEUR	11
XII. DÉROULEMENT TYPE D'UNE SÉANCE D'ACTIVITÉ PÉRISCOLAIRE.....	13
XIII. CONDITIONS D'INSCRIPTIONS.....	13
XIV. LA PRÉPARATION ET L'ÉVALUATION-BILAN	13
XV. LA FORMATION DU PERSONNEL.....	14
XVI. EXEMPLES DE PARCOURS :.....	14



Présentation générale

Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet : *Commune de RESSONS-LE-LONG*

Date de présentation du projet :

Nom du correspondant : *NICOLAS RÉBÉROT*

Fonction : *MAIRE DE RESSONS-LE-LONG*

Adresse : *2, RUE DE L'ÉGLISE 02290 RESSONS-LE-LONG*

Téléphone : *03 23 74 21 12*

Adresse électronique : *directionalsh@ressonslelong.com*

Périmètre et public du PEDT :

Le territoire concerné par le PEDT est constitué par le territoire de la commune de Ressons-le-Long.

En 2014, l'instauration de la réforme des nouveaux rythmes scolaires a introduit sur chaque territoire un projet éducatif territorial. Ce dispositif vise à un aménagement des temps et des activités de l'enfant. Le PEDT doit rechercher le meilleur équilibre entre d'une part, les temps scolaires et d'autre part, les temps périscolaires ; garderie, restauration scolaire, accueil périscolaire, pause méridienne et les temps extrascolaires sur les temps de vacances. Mis en place depuis la rentrée scolaire de 2015, après un premier renouvellement en 2018, nous arrivons à son terme et donc une réécriture de celui-ci voit le jour.

Structure de pilotage :

Un comité de pilotage est mis en place. Ce COPIL est formé d'élus, d'enseignants, du coordonateur, d'agents des partenaires institutionnels ainsi que de parents d'élèves.

I. LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Respecter les rythmes de l'enfant en se référant aux préconisations faites par les chronos biologistes
- Appréhender l'enfant et le jeune dans une approche globale
- Prendre en compte les différents acteurs éducatifs, en particulier les enseignants et les parents
- Etre complémentaire avec les projets d'écoles
- Favoriser une ouverture sur le monde
- Favoriser la découverte, l'initiation, l'éveil...
- Valoriser le « laisser jouer », « faire jouer », « jouer avec »
- Favoriser l'accès de tous les enfants aux Activités Périscolaires
- Créer pour chaque enfant les conditions d'acquérir les connaissances indispensables délivrées par l'école



II. LES SITUATIONS PÉDAGOGIQUES QUE NOUS DÉVELOPPERONS

Permettre à l'enfant de vivre les situations suivantes :

- Je pratique une activité : Arts et Expressions / Activités Physique Sportive et de Pleine Nature / Sciences et Médias
- Je rencontre, je m'informe : Personnes Ressources / Expositions / Médias
- Je joue : jeux de société, jeux traditionnels
- Je donne mon avis : concertations, débats

III. LE CONTEXTE

A. Les Activités Périscolaires

« Les activités périscolaires, qui sont mises en place par les collectivités territoriales en prolongement du service public de l'éducation, visent à favoriser l'égal accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives, etc. En faisant du mercredi matin un temps scolaire et en allégeant les journées, la nouvelle organisation du temps scolaire fait en effet apparaître de nouvelles plages horaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis, d'une durée globale d'environ 3 heures hebdomadaires (soit l'équivalent des heures d'enseignement reportées le mercredi matin), dévolues aux activités périscolaires.

L'enjeu est donc de redéployer sur ces plages horaires les activités actuellement prévues le mercredi matin et, dans la mesure du possible, d'enrichir l'éventail des activités proposées aux élèves. »

Extrait du Guide pratique édité par le ministère de l'éducation nationale.

B. Le plan mercredi

« Notre but est de proposer une offre péri éducative riche et de qualité », a résumé Jean-Michel Blanquer sur le nouveau dispositif.

Le pôle pédagogique de Ressons-le-Long maintenant le rythme de l'enfant sur 4,5 jours dont le mercredi matin, les activités porteront sur le mercredi après-midi. Les enfants auront ainsi accès à des activités sportives, culturelles et artistiques. Ce temps du mercredi sera proposé à tous les enfants du village, qu'ils soient scolarisés ou non sur le pôle. Le détail des activités sera communiqué via une plaquette.

Il s'agit de conventionner avec le Préfet de l'Aisne, le Directeur de la CAF et le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale un projet **Plan Mercredi** pour les enfants des accueils de loisirs.

1. Objectifs visés :

- **La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant**

Mise en cohérence du projet d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs :

Les projets des écoles sont actuellement en cours de réécriture. À date, les orientations ne sont pas connues.

Néanmoins, l'un des objectifs reste les passerelles entre les temps et les cycles ainsi que la transversalité sur des projets partagés liés à des projets/thématiques nationaux et/ou locaux.

La direction de l'école est représentée lors des COPIL périscolaires afin d'échanger sur les actions en cours et à venir.

Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation :

Des **rencontres** seront organisées entre le directeur d'école et le directeur de l'accueil de loisirs afin de favoriser une collaboration de qualité entre les directeurs des accueils de loisirs et les directeurs d'écoles. Ces rencontres permettront également de faciliter **l'interconnaissance du projet d'école et du projet pédagogique** de l'accueil de loisirs.

Aussi, d'autres rencontres pourront être organisées tout au long de l'année.

- **L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)**

L'inclusion des enfants en situation de handicap :

Les enfants en situation de handicap reconnus ou en cours de reconnaissance, les enfants ayant des besoins particuliers sont accueillis dans les accueils de loisirs avec un **encadrement spécifique** lorsque la situation l'exige.



La municipalité se fixe pour objectif de **développer la formation des personnels sur la question de la connaissance du handicap** pour permettre la mise en place d'activités accessibles pour les enfants. Des actions de formation se poursuivront tout au long du PEdT pour l'ensemble du personnel. Un **comité de pilotage** composé du directeur d'école, du directeur de l'ACM et de parents sur la thématique du handicap sera mis en place.

Mise en place d'une politique d'information des familles :

La commune de Ressons-le-Long met à disposition les informations concernant le temps périscolaire et extrascolaire sur le **site internet**, sur les **réseaux sociaux** ainsi que sur le **portail famille**. Un **ENT** a également été mis en place.

Les familles peuvent consulter la tarification des accueils de loisirs, le règlement intérieur, les projets éducatif et pédagogique ainsi que les programmes d'activité.

Mise en valeur de la richesse des territoires

Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel :

Tout au long de l'année, les accueils de loisirs proposeront des sorties ayant pour objectif de découvrir la ville et ses institutions.

Un **cycle d'activités** sera mis en place à destination des enfants des accueils de loisirs maternel sur la thématique de la nature. Ce **cycle d'activités** se terminera par un temps fort dans un site naturel de la ville.

Construction de partenariats avec les établissements culturels :

Un cycle d'activité sur le thème des arts sera mis en place à destination des enfants des accueils de loisirs maternels et élémentaires. Ce cycle d'activité se clôturera avec une rencontre des différents enfants sur la thématique des arts. Dans le cadre de ce cycle d'activité, **les relations avec les partenaires seront privilégiées** : le Ciné itinérant de la fédération des MJC, la Médiathèque Georges-Brassens.

Implication des habitants dans les projets pédagogiques :

Les **associations de la commune et des alentours** seront impliquées dans la mise en place de cycle d'activités également dans des projets ponctuels tels qu'un projet avec le club d'échecs.

Aussi, lors des **portes ouvertes des accueils de loisirs et également lors des conseils des accueils de loisirs**, les familles seront sollicitées pour participer aux projets des accueils de loisirs.

Les familles participeront à l'évaluation des projets et des actions mises en place via des temps d'échanges et des questionnaires.

- **Le développement d'activités éducatives de qualité**

En parallèle des activités ludiques et éducatives mises en place dans le cadre de projet d'animation, la commune de Ressons-le-Long met en œuvre des mercredis thématiques qui se déclinent en **cycle d'activités** :

- **Les mercredis thématiques Sports : les « mercredis sports collectifs et atypiques »**
- **Les mercredis thématiques Culture : les « mercredis arts »**
- **Les mercredis thématiques Sciences : les « mercredis numérique » et les « mercredis nature »**

Chaque cycle d'activité sera ponctué par un **temps fort**.

La mise en place des cycles d'activité se fondera sur un partenariat avec le tissu associatif local pour la mise en place de projets sportifs, culturels et scientifiques ouverts sur la connaissance de nouvelles pratiques. La municipalité souhaite enrichir l'offre du mercredi en faisant intervenir des spécialistes sur les activités et proposer des activités nouvelles à destination des enfants des accueils de loisirs élémentaires et maternels. C'est dans ce cadre que nous nous inscrirons dans le programme « Savoir rouler à vélo ».

2. Le comité de pilotage

Nom	Prénom	Fonction	Courriel
RÉBÉROT	Nicolas	Maire	maire@ressonslelong.com
HUTIN	Sylvie	Responsable médiathèque municipale	mediatheque@ressonslelong.com
		Direction de l'école	ecole.prim.ressons@ac-amiens.fr



		Direction de l'ACM	directionalsh@ressonslelong.com
PETIT	Olivier	IEN	olivier.petit@ac-amiens.fr
		SDJES	sdjes02.acm@ac-amiens.fr
SELLIER	Valérie	CAF	valerie.sellier@cafaisne.cnafmail.fr
TORDJEMAN	Laurent	Président APE	lt60@hotmail.fr
ELKIHHEL	Mustapha	Coordonnateur EJ CCRV	m.elkihel@retzenvalois.fr
LIÉNARD	Jérôme	Élu en charge de l'enfance	jerlienard@hotmail.com

3. Locaux

Les activités ont lieu en grande partie à l'intérieur des accueils de loisirs situés dans l'enceinte des établissements scolaires ou dans leurs locaux dédiés.

Dès que cela sera possible il sera recherché de faire découvrir aux enfants la richesse de leur territoire en priorisant les espaces extérieurs.

Des sites municipaux extérieurs tels l'espace multisports Constant Huret sur lequel le nombre d'équipements sportifs est amené à augmenter (un multi terrains de jeux a été construit début 2021 et d'autres aires de jeux sont amenées à faire leur apparition (boulodrome, skate-park, tennis, golf, escalade, etc.)).

Des sorties dans des lieux sportifs et culturels en dehors du territoire seront programmées :

- Musées,
- Lieux culturels et sportifs sur le territoire communautaire.

C. L'aide aux devoirs

De nouvelles recommandations pédagogiques viennent en appui du programme scolaire pour faciliter l'apprentissage par tous les élèves de primaire, des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter et respecter autrui.

Ces priorités viennent en complément du dispositif « Devoirs faits » mis en place pour les élèves du collège.

Le pôle pédagogique de Ressons-le-Long soucieux de la réussite scolaire des élèves, propose aux élèves scolarisés du CP à la troisième un temps d'aide aux devoirs.

D. Les activités extra-scolaires

Les ALSH se composent d'accueils thématiques pour les vacances, l'accueil étant de 9h00 à 17h00. La commune souhaite également organiser un mini-camp au mois de juillet/août pour les enfants de 4 à 11 ans d'une durée de 4 jours ainsi qu'un camp d'ados d'une durée d'une semaine en août pour les jeunes de 11 à 17 ans

E. Les locaux

Des locaux mis à disposition par la municipalité : les locaux municipaux sont mobilisés afin de limiter le plus possible l'utilisation de salles de classe pour les Activités Périscolaires. Pour les locaux utilisés par les écoles, une charte de partage des locaux est réalisée.



F. Le public

- 80 élèves environ
- Les enfants ont entre 2,5 et 12 ans (de la maternelle (accueil des TPS) au CM2)

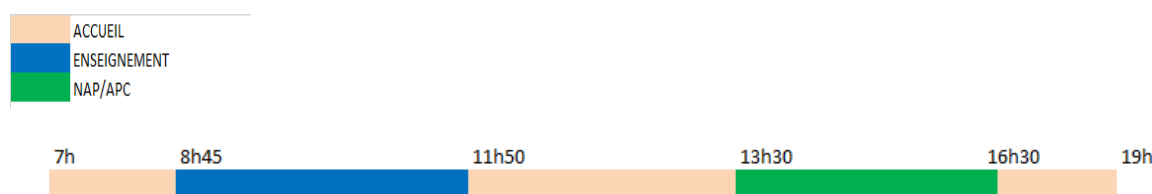
	09/2018	09/2019	09/2020	09/2021
Niveau maternelle (< 3 ans) :	-	-	-	
Niveau maternelle (> 3 ans) :	21	16	30	26
Niveau élémentaire :	41	48	48	45

G. L'organisation des activités

1. Dans la journée d'école :

Les Activités Périscolaires ont lieu sur 1 après-midi par semaine. Ces activités sont découpées en 3 parties pour les cycles 1 (temps d'accueil et de repos (intégrant la sieste) d'environ 2 heures et 2 temps d'activités de 30 minutes pour les plus petits ; temps d'accueil et de pause d'environ 1 heure et 2 temps d'activités de 45 minutes pour les plus grands) et en 2 parties de 1 heure 15 minutes pour les cycles 2 et 3, majorée de 5 minutes de prise en charge des groupes d'enfants. Pour des activités particulières avec une coordination scolaire/périscolaire, ces durées peuvent être modulées (se reporter à l'annexe au planning d'organisation des AP décliné dans le PEDT).

Organisation de la journée type à l'école élémentaire



2. Sur l'ensemble du territoire :

Le territoire est découpé en 2 sites : l'école élémentaire et l'école maternelle. La direction des activités est assurée par le directeur de l'ACM.

À ces 2 sites s'ajoute un 3^{ème} lieu, la médiathèque municipale qui permet d'accueillir les volontaires pour le dispositif d'aide aux devoirs. Les animateurs travaillent en coopération avec les enseignants sur les méthodes et les procédures utilisées en classe.

H. Des accueils habilités

Les Activités Périscolaires seront déclarées auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES).

Les activités périscolaires sont déclarées en ACM sur les 36 semaines du calendrier scolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h00 à 8h45, les mercredis de 7h00 à 9h00, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 19h00, les lundis, mardis, jeudis et vendredis sur un créneau d'une demi heure entre 12h et 13h30, et les mercredis de 13h00 à 18h00 ainsi que les mardis de 13h30 à 16h30 pour les élémentaires et les jeudis 13h30 à 16h30 pour les maternels soit un total d'accueil de 29h00 par semaine. Un accueil des enfants dès le lundi précédant la rentrée scolaire est mis en œuvre afin de proposer des activités de remise à niveau le matin et des activités ludiques l'après-midi. Cette mesure permettra d'identifier à moyen terme l'opportunité de translater sur 37 semaines le temps scolaire.



Un ALSH avec des activités ludiques, créatives et culturelles, sera proposé une semaine à chaque période de petites vacances (hors Noël) et deux à trois semaines sur la période estivale.

Les prises en charge de l'enfant

➤ L'accueil du matin

Les activités du matin sont plutôt calmes et permettent à l'enfant de se mettre en route à son rythme.

➤ **La pause du midi** avec une heure consacrée à la restauration des enfants et une demi-heure à une heure et demie dédiée aux activités. Ce temps de pause revisité permettra un plus grand confort sur les temps de restauration et une offre périscolaire enrichie en proposant aux enfants des activités d'éveil et de détente favorisant le retour aux apprentissages. Elle prendra en compte le besoin de retour au calme avant la reprise de l'école l'après-midi.

➤ Les AP

La 1^{ère} demi-heure est un temps consacré à l'accueil des enfants qui reviennent pour les activités, de récréation et à la répartition dans les ateliers. Les enfants sont ensuite confiés aux animateurs pour le démarrage des ateliers. La durée des activités est de 1h15 pour chaque activité avec un temps de pause entre les deux activités.

➤ L'accueil du soir

La 1^{ère} demi-heure est un temps de détente consacré au goûter et au choix d'une activité ou de l'aide au travail personnel. L'accueil est garanti jusqu'à 19h00 pour les familles qui en ont besoin.

➤ Le mercredi après-midi

Les parents dont les enfants ne fréquentent pas l'accueil de loisirs le mercredi après-midi peuvent venir les chercher à 12h00 ou à 13h30 après le repas.

Les enfants fréquentant l'accueil de loisir sont pris en charge par les animateurs dès la sortie de l'école pour le temps de restauration durant la pause méridienne jusque 13h00.

La demi-heure suivante étant un temps d'accueil et d'échange avec les enfants.

Un départ échelonné est proposé à partir de 17h00. Le centre de loisirs fermera à 18h00.

Pour les moins de 6 ans, un temps de repos de 1 heure ; pour les autres, un temps calme de 30 minutes.

➤ L'aide aux devoirs

Les lundis, mardis et jeudis les enfants sont pris en charge par les animateurs dès la sortie de classe et jusqu'à 17h30. Le premier quart d'heure est un temps de transition où les enfants ont la possibilité de goûter puis le temps suivant est consacré aux devoirs. Un livret avec les devoirs à réaliser et les difficultés de chacun est mis en place dès le début d'année par les enseignantes. Les enseignantes de l'école et des enseignantes à la retraite participent et accompagnent de façon ponctuelle cette aide aux devoirs.

1. L'accueil des moins de 6 ans

L'organisation de la journée des enfants de deux ans et demi à six ans doit être souple ; alternant des temps de jeux, des activités d'exploration, des temps de repos et d'échanges. Tous les domaines d'activités des programmes sont à prendre en compte. Le temps d'activités de plein air implique une nouvelle prise de repères rassurant pour les enfants. Il est à organiser en fonction de leurs besoins et doit être situé de manière à constituer un élément de régulation du rythme des activités.

La cour de récréation est à considérer comme un espace d'évolution complémentaire à la classe. Les moments de passage d'un lieu à un autre, de liaison d'une personne à l'autre en charge de l'enfant, nécessitent des aménagements dans le sens de la continuité, ils doivent être verbalisés et explicités.

Cet environnement doit également être sécurisant en garantissant à chaque enfant le soutien d'une relation affective personnelle et en mettant au cœur de la pédagogie le respect du développement et la personnalité de chacun.

Un animateur propose aux plus petits (3 ans) de se reposer avec leur doudou ou tututes. Si un animateur remarque un état de fatigue chez un enfant plus âgé, il lui propose de se reposer. Pour les enfants qui font la sieste, il faut compter entre 20 et 30 minutes pour que l'enfant commence à s'endormir. L'histoire contée ou les musiques appropriées peuvent permettre à l'enfant de mieux s'endormir. Il faut aussi que l'animateur ait une attitude rassurante. Nous laissons aux enfants le temps de se réveiller à leur rythme. Les réveils vont s'effectuer de façon échelonnée.



IV. DES PARTENARIATS

1) Avec le corps enseignant

- L'objectif est de créer du lien entre les projets d'écoles et le projet des Activités Périscolaires
- La volonté est de permettre une meilleure articulation des temps scolaires et périscolaires. Les activités périscolaires devront donc être complémentaires des temps d'enseignements. Cela se retranscrira concrètement par la possibilité d'intervertir des temps scolaires et périscolaires afin de permettre la réalisation d'activités spécifiques.
- Cela va nécessiter un partage de renseignements sur les règles mises en place, les fiches de renseignements des enfants, ...
- Partage de certains espaces de vie.

2) Avec les associations, les artistes et bénévoles locaux

Croq'livres : qui gère la médiathèque et qui est habilitée par les services de l'éducation nationale. Les enfants accèderont notamment aux racontes tapis, kamishibai, prix des incorruptibles, etc.

L'atelier du resonnais (atelier informatique) : véritable support des NTIC (et aussi des TICE), dont l'animateur interviendra également dans le cadre des AP.

Le CDDF : le Conseil des Droits et des Devoirs des Familles introduit par la loi de 2007 a pour ambition d'intervenir rapidement dans les situations délicates dans un cadre établi et réglementaire.

La compagnie du Kréol : compagnie de spectacle théâtrale et musicale, dont des interventions seront proposées dans le cadre des AP et des spectacles dans le cadre du mercredi.

Artiste sculpteur : propose dans le cadre des AP, du mercredi et du temps scolaire des ateliers de sculpture et de poterie.

Artiste marionnettiste : propose dans le cadre des AP, du mercredi et du temps scolaire des ateliers de création de marionnettes et de scénettes.

Les bénévoles s'inscriront dans le dispositif « réserve citoyenne ».

3) Avec les services institutionnels

Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports est l'organisme de « tutelle » des A.C.M.

Elle délivre l'habilitation et propose un soutien technique et pédagogique durant le fonctionnement des Accueils de Loisirs.

La Caisse d'Allocations Familiales intervient en faveur de la politique enfance et jeunesse des communes. Une aide et un suivi technique sont proposés dans le cadre des demandes de dossier de subvention mais aussi dans l'accompagnement des contrôles des présences enfants.

Une convention a été signée entre la CAF et la CCRV sur le Contrat Enfance/Jeunesse. Il pourrait évoluer en CTG.

La CCRV propose un suivi et une aide pour la signature de conventions des communes faisant partie de la communauté de communes.

La Protection Maternelle et Infantile est un service du Conseil Départemental. Elle propose un soutien technique pour l'accueil de loisirs des moins de 6 ans et donne son avis dans le cadre des habilitations.

V. LE PRINCIPE DU PARCOURS DE DÉCOUVERTE

- Un parcours de découverte dure 6 à 7 semaines (période entre 2 vacances scolaires) ; il pourra aussi durer 14 semaines, soit sur 2 périodes.
- Il est attribué un parcours de découverte pour chaque groupe et par période.
- Les séances d'activités sont au nombre de 2 par semaine pour tous les enfants.
- Les séances durent 30 minutes pour les cycles 1 et environ 1 heure 15 pour les cycles 2 et 3.
- Des malles pédagogiques contiendront tout le matériel nécessaire au vécu des différents parcours.

VI. ORGANISATION DE CHAQUE PARCOURS

Dans l'idéal, les contenus des parcours seront répartis de la manière présentée ci-dessous. Toutefois, il faudra composer avec les expériences et les savoir-faire de chacun. Certains parcours pourront avoir des orientations



particulières. Par exemple, les arts plastiques, ou encore les médias pourront être développés davantage dans un parcours. Toutefois, l'ensemble des situations pédagogiques devront être pratiquées.

VII. UN ESPACE

- Un espace détente pourra être mis en place sur le site des cycles 1.
- Il permettra aux enfants de ne pas participer obligatoirement à leur parcours de manière exceptionnelle.
- Il sera aménagé de manière à permettre des activités calmes, en autonomie, sous la surveillance d'un adulte (en train de mener son activité à proximité).
- Types de matériel mis à disposition pour cet espace détente :
 - o Jeux de construction
 - o Livres
 - o Puzzle

VIII. LE CARNET DE ROUTE DES PARCOURS

- Chaque enfant aura un carnet de route numérique (via l'ENT) qui attestera des parcours vécus.
 - Dans ces carnets, se trouvera la fiche d'inscription des enfants aux Temps d'Activités Périscolaires.
 - Ce carnet servira aussi de lien avec les familles qui pourront suivre ce que leur enfant vit sur les Temps d'Activités Périscolaires. Il pourra aussi être un indicateur pour les enseignants.
- Exemple* : Manon participe au parcours « Les 4 saisons » à la 1^{ère} période. Son carnet de route est pour l'instant vide. L'animateur lui remet la fiche « les 4 saisons » qui vient s'insérer dans son carnet. Cette fiche contient des informations sur les activités liées au parcours.

IX. LES THÉMATIQUES DES PARCOURS

- | | | |
|----------------------|---|---|
| - Formes et Couleurs | - Fais ton journal | - Atelier photo |
| - Les animaux | - A la découverte du monde | - Le petit citoyen, ou comment vivre ensemble |
| - Le sens en éveil | - Les mains vertes, éducation à l'environnement | |
| - Les 4 saisons | | |

X. LE PERSONNEL D'ENCADREMENT

- L'encadrement des activités s'effectuera selon les normes imposées par le SDJES pour l'encadrement des enfants en Accueil Périscolaire Habilité, soit :
 - o 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans
 - o 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans
 - o Minimum 50 % des animateurs diplômés BAFA ou équivalent
 - o Maximum 25% des animateurs en cours de formation
 - o Maximum 25% d'animateurs non diplômés
- L'animateur est en responsabilité du groupe d'enfant qu'il a à sa charge.
- Un intervenant associatif est considéré comme un animateur.
- Tout intervenant extérieur est considéré comme animateur.
- Les personnels municipaux (ATSEM, personnel de surveillance, ...) sont des animateurs.
- Seul les intervenants bénévoles qui interviendront pour des témoignages ne seront pas en responsabilité totale du groupe et seront épaulés par un animateur.
- Les animateurs, les bénévoles qui interviennent sur les Nouvelles Activités Périscolaires sont sélectionnées par l'organisateur et interviennent dans le cadre d'un projet bien défini.

Voici le rôle du coordonnateur :

- o Faire le lien entre les différents intervenants et les groupes d'enfants inscrits.
- o Faire le lien entre les enfants et les animateurs.
- o Gérer les inscriptions des enfants sur les parcours des AP.
- o Gérer la constitution des groupes d'enfants en début d'AP.



- o Vérifier le bon déroulement des activités.
- o Aider si besoin.
- o Remplacer un animateur absent si besoin.

XI. RÔLE ET ATTITUDE DE L'ANIMATEUR

- L'animateur s'attachera à respecter les 9 fonctions et aptitudes générales imposées par la réglementation BAFA :
 - o Assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité.
 - o Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs.
 - o Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs.
 - o Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités
 - o Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.
 - o Transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité.
 - o Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif.
 - o Construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et de veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination.
 - o Apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.
- Plus précisément, en ce qui concerne les activités, l'animateur se réfèrera à la fiche ci-dessous qui est extraite du « Livret de l'animateur » édité par la Fédération Nationale des Francas. Cette fiche est nommée : « L'animateur, meneur d'activités »

L'animateur, meneur d'activités :

Les animations ne fonctionnent bien que si elles ont été réellement imaginées, pensées et conçues en fonction des envies, des besoins et des capacités des enfants et des adolescents.

Avant l'activité :

- Rechercher quel est l'intérêt éducatif.
- Prévoir un déroulement pour atteindre un résultat.
- Se rappeler qu'une activité a et doit avoir, un caractère d'éveil. Elle doit stimuler la créativité individuelle et collective dans l'aventure, l'initiative, la découverte et la réalisation concrète.
- Ne jamais oublier le côté loisir, plaisir, jeu.

Une activité se prépare en référence à l'âge de l'enfant pour ce qui concerne :

- Sa motivation
- Son déroulement
- Son rythme, ses étapes
- La fin de l'activité
- Le rangement

Charge de l'animateur avant :

- Préparation de l'activité
- Prévisions matérielles
- Préparation du lieu et des locaux (bonne connaissance préalable)
- Organisation de l'espace
- Prise en considération de toutes les mesures nécessaires
- Répartition des tâches (qui fait quoi), définition des rôles de chacun dans l'activité
- Choix des responsables de la coordination, avec rappel de ce que cela implique

Pendant l'activité



Mobiliser le plus grand nombre d'enfants, dès le début de l'activité, en provoquant l'intérêt, l'envie plutôt que la contrainte, en éveillant :

- La curiosité
- Le goût de l'aventure
- Le goût d'entreprendre
- Le plaisir de jouer
- L'imagination ...

Le sérieux mis dans le jeu et l'activité, la façon dont l'animateur joue lui-même, sont les meilleures garanties pour que l'enfant y trouve du plaisir : c'est la motivation de départ. S'assurer ensuite que tout le monde a bien compris ce qui va être fait, les règles, le but immédiat de l'activité.

Pendant le déroulement, chaque animateur doit participer tout en :

- Observant ce qui se passe
- Écoutant les enfants
- Proposant, faisant avec eux
- Soutenant la motivation
- Étant attentif aux relations entre enfants
- Étant vigilant aux conditions de sécurité
- Conseillant techniquement
- Aidant à la réussite
- Valorisant
- Discutant dans une perspective de concertation et d'évolution
- Prenant en compte les aspects matériels

A la fin de l'activité, l'animateur sera vigilant sur :

- Le rythme : on n'arrête pas brutalement
- L'intensité, le retour au calme, la récupération
- Les problèmes de matériel, de locaux, des vêtements et de l'état physique des enfants
- L'avis émis par les enfants sur ce qu'ils viennent de vivre.

Après l'activité

- Vérifier que le matériel et les locaux sont en état pour de nouvelles activités
- Faire un point de situation rapide avec les enfants, puis avec les animateurs
- Utiliser ces éléments dans le bilan de la journée et pour les préparations futures

Quelques conseils pour la conduite d'activités

- Être en situation physique d'être vu par tous et de voir tout le monde (surtout pas au milieu des enfants)
- Utiliser correctement l'espace pour disposer les participants
- Faire démarrer le jeu, l'activité, le plus rapidement possible
- Prévoir la répartition en équipe (équité)
- Montrer soit même ce qu'il faut faire tout en expliquant
- S'assurer que tout le monde a compris (« un coup pour du beurre »)
- On peut donner les règles au fur et à mesure du déroulement si l'on estime que c'est plus judicieux
- Rester attentif quant à la complexité des règles en fonction de l'âge des enfants



XII. DÉROULEMENT TYPE D'UNE SÉANCE D'ACTIVITÉ PÉRISCOLAIRE

- J'ai préparé l'activité que je vais faire pratiquer aux enfants
- J'arrive 10 minutes avant pour préparer la salle, préparer mon matériel.
- Je prends la liste des enfants inscrits
- A l'heure de la l'AP :
 - o A la fin de la récréation je récupère le groupe d'enfants inscrits à mon activité et je fais l'appel.
- Je me déplace en sécurité (2 par 2, en file indienne, en marchant à droite, avec un gilet haute visibilité) jusqu'au lieu de mon activité.
- J'anime mon activité.
- Avant la fin, je fais ranger le matériel aux enfants (je replacerai ce matériel dans son endroit initial).
- A la fin de la l'AP :
 - o J'amène les enfants dans la cour de l'école. Les enfants inscrits à la garderie sont pris en charge par le personnel municipal. Les enfants dont les parents sont présents s'en vont. Je fais appel au personnel municipal pour identifier les familles des enfants concernés si besoin.
- Je respecte les horaires impérativement.
- Si besoin :
 - o Une pharmacie est à disposition dans chaque école : repérer le lieu en début d'année scolaire.
 - o Des fiches de renseignements sur les enfants sont disponibles dans chaque école : repérer le lieu de début d'année scolaire.
- En cas de problème :
 - o J'appelle le coordonateur pour un problème technique

XIII. CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

Un règlement intérieur signé par les familles décline toutes les conditions d'inscription. Ce règlement est communiqué aux familles en début d'année, il est également disponible sur le portail famille et site internet de la commune.

XIV. LA PRÉPARATION ET L'ÉVALUATION-BILAN

- Des temps de préparation seront organisés.
- Les animateurs pourront ainsi participer à l'élaboration du projet et s'organiser dans la menée de leurs activités
- Des temps d'évaluation seront mis en place afin de mesurer l'écart entre le projet et la réalité, entre les objectifs visés et les objectifs atteints.

Les critères d'évaluation :

Indicateurs quantitatifs

Nombre d'inscrits,
Nombre de participants,
Nombre d'animateurs, statuts...

Indicateurs qualitatifs sur les objectifs visés et actions menées

Objectifs : cohérence, mise en application, réajustements...
Encadrement : sentiment et ressenti des équipes...
Organisation : horaires, locaux, inscriptions, intervenants...
Communication : enseignants, parents, enfants, équipes pédagogiques...
Avis : enseignants, parents, enfants, équipes pédagogiques...
Implication des enfants : fréquentation, participation, ressenti...

Indicateurs de moyens humains, matériels, financiers

Eléments prévues dans le bilan, l'évaluation du projet :



Périodicité

Des réunions d'évaluation tout au long de l'année scolaire, avant chaque période de vacances.

Modalités de renouvellement du contrat et de modification par avenant

Le PEDT sera signé pour trois ans, il sera revu à l'issue de cette période en tenant compte des éléments recueillis lors des différentes réunions de bilan.

XV. LA FORMATION DU PERSONNEL

Une formation continue sera proposée aux animateurs sur des thématiques définies en fonction des besoins identifiés par l'équipe dirigeante et exprimés par le personnel.

Une formation aux premiers secours et utilisation d'extincteurs est également envisagée.

XVI. EXEMPLES DE PARCOURS :

Voir fiches ci-après en annexe.

Liste des annexes :

Annexe 1 : 2 exemples de parcours

Annexe 2 : planning des temps



ANNEXE 1

PARCOURS LES PETITS CITOYENS, OU COMMENT VIVRE ENSEMBLE

PUBLIC : cycles 2 et 3

OBJECTIFS :

- Développer un ensemble de compétences pour apprendre à vivre ensemble au quotidien, notamment en mettant en place un projet de solidarité.

CONTENUS :

Ce parcours est un parcours de 6 séances.

DESCRIPTION SUCCINCTE DES SEANCES :

Arts et Expressions :

Faire en sorte que les enfants du groupe deviennent ambassadeurs d'un projet dans l'accueil périscolaire autour de la solidarité. Toutes les séances porteront sur l'acquisition d'habiletés sociales à travers des activités de solidarité, de coopération, de respect des différences, d'affirmation de soi...

Exemples :

* Fédérer le groupe à travers des jeux coopératifs, permettre à chacun de trouver sa place dans le groupe, de se sentir à l'aise.

* Définir un cadre de « bien être » avec les enfants : pour se sentir bien je dois :

laisser chacun s'exprimer librement pouvoir m'exprimer sans crainte, donner son avis même s'il est minoritaire, accepter les autres, ne pas être violent et favoriser le dialogue, m'investir dans l'action,...

* Évoquer l'idée de mise en place d'un projet de solidarité (collecte de bouchons, de denrées, ...) selon les valeurs que souhaitent défendre les enfants (établir des objectifs).

* Définir les étapes du projet avec les enfants

* Communication :

conception d'affiches pour informer les parents, les enfants, préparation de réunions d'information par les enfants

LIEU :

Une salle de l'accueil de loisirs et/ou l'extérieur en fonction des jeux choisis

CONDITION POUR LA MISE EN ŒUVRE :

Un agent communal présent toute la séance durant l'intervention



PUBLIC : Maternels

OBJECTIFS :

- Permettre aux enfants de jouer avec diverses formes géométriques
- Permettre aux enfants de jouer avec les couleurs
- Permettre aux enfants de s'exprimer, jouer, fabriquer, présenter.

CONTENUS :

Ce parcours est un parcours maternel, de 14 séances (2 périodes).

JE PRATIQUE UNE ACTIVITE

Arts et Expressions :

1. La palette de couleurs
2. Je fabrique mon domino des couleurs
3. Mosaïque

Activités physiques, sportives et de pleine nature :

1. Parcours de motricité : suivre un parcours en passant dans les anneaux d'une couleur définie, marcher uniquement sur les éléments de cette couleur, de cette forme, ...
2. Jeu de relais : associer des formes, comme des poupées russes, en amenant un élément à chaque passage de relais.
3. La nature en couleur : découvrir des morceaux de photos d'éléments naturels (fruits, légumes, insectes, ...) qui ont une couleur bien identifiée. Les enfants doivent reconnaître l'élément et nommer la couleur. Ils pourront aussi retrouver quels autres éléments naturels ont cette couleur.

Sciences et Médias

1. Fabrication d'arc en ciel
2. J'invente mes couleurs
3. Pâte à modeler : je crée ma pâte à modeler et je fais des formes

JE RENCONTRE, JE M'INFORME

Rencontre :

Rencontre avec un peintre

Exposition :

Découverte de tableaux du peintre rencontré

JE JOUE

- Le loto des formes et des couleurs
- Formes à encastrer
- Puzzle des formes
- Formes à l'aveugle
- Formes et couleurs dans mon quotidien : paysages, fruits, légumes, objets
- Jeux de tris

JE DONNE MON AVIS

Concertation :

Je me souviens des activités (images symboliques) et je place mes préférées sur le tableau. Qu'ai-je retenu ? Citons des formes, des couleurs ...

Débat :

Discussion autour d'un livre



ANNEXE 2

Organisation des temps

Pôle pédagogique des écoles regroupées de Reissons-le-Long

HORAIRESCOLAIRES ET PERISCOLAIRES 2021/2023

ACCUEIL
ENSEIGNEMENT
NAP/APC

